

Emission de parts du fonds contre droit de souscription (novembre 2016)

Credit Suisse Real Estate Fund Green Property

Fonds de placement de droit suisse de la catégorie «Fonds immobiliers»

Le conseil d'administration de la direction du fonds Credit Suisse Real Estate Fund Green Property a décidé le 11 octobre 2016 d'émettre au maximum 1 544 437 parts du Credit Suisse Real Estate Fund Green Property. Avec cette émission le nombre de parts est porté de 15 444 370 à 16 988 807 au maximum.

Offre de souscription

Cette émission est réalisée en commissionnement «best effort basis» dans le cadre d'une offre de souscription publique en Suisse. Les parts non souscrites ne seront pas émises et le montant de l'émission sera modifié en conséquence. La direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites, afin de les placer avec les soins appropriés sur le marché avec la banque dépositaire ou avec des tiers. Après la fin du délai de souscription, la direction du fonds communique le nombre des parts effectivement à émettre. Les nouvelles parts seront émises aux conditions suivantes.

Délai de souscription

Du 31 octobre 2016 au 11 novembre 2016, 12.00 heures.

Les déclarations de souscription envoyées plus tard ne seront plus prises en considération. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés dans le délai de souscription seront caducs, sans valeur et sans compensation (voir ci-après sous «Négoce du droit de souscription»). L'exercice du droit de souscription est irrévocable.

Rapport de souscription

Un (1) droit de souscription est attribué à chaque part actuelle. Dix (10) droits de souscription donnent le droit de souscrire une (1) nouvelle part contre paiement du prix d'émission en espèces.

Prix d'émission

CHF 112.00 net par part.

Le prix d'émission a été fixé conformément au contrat de fonds et arrondi au franc (voir § 17 ch. 3 du contrat de fonds).

Il est basé sur la valeur nette d'inventaire calculée au 18 novembre 2016 de CHF 109.56, qui est basé sur la valeur nette d'inventaire calculée au 1^{er} juillet 2016 de CHF 107.83 par part (réduite des distributions pour l'exercice comptable semestriel 2016 de CHF 2.18 par part). La valeur nette d'inventaire au 18 novembre 2016 tient compte de changements de valeur de biens immobiliers, achats et ventes de biens immobiliers du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 13 octobre 2016 et d'une participation aux bénéfices en cours (c'est-à-dire pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 18 novembre 2016). Pour la détermination du prix d'émission, une commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger de 2,50% par part est ajoutée à la valeur nette d'inventaire calculée au 18 novembre 2016 (voir § 18 ch. 1 du contrat de fonds).

Le portefeuille immobilier du fonds a fait l'objet d'une estimation par les experts en évaluation indépendants au 30 juin 2016. En vue de l'émission, on prenait en compte les changements de valeur des immeubles en construction (projets) et des assainissements des objets ainsi que des achats et ventes d'immeubles en cours de l'exercice 2016.

Attribution des droits de souscription

L'attribution des droits de souscription aura lieu le 28 octobre 2016 (après la clôture du négoce); les parts seront négociées ex-droits de souscription à partir du 31 octobre 2016.

Documentation

Cette annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO.

Le prospectus d'émission et de cotation, y compris le prospectus avec contrat de fonds intégré du 20 octobre 2016 (le «Prospectus») ainsi que l'avenant au Prospectus du 17 novembre 2016, en français et en allemand, lesquels sont uniquement déterminante pour l'offre de souscription et pour la cotation des parts à la SIX Swiss Exchange, sont à disposition auprès de Credit Suisse AG, Investment Management, Real Estate Strategies & Advisory (tél. 044 332 58 08) ou de Credit Suisse AG (e-mail equity.prospectus@credit-suisse.com). Le prospectus avec contrat de fonds intégré ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel peuvent être retiré, gratuitement, auprès de la direction du fonds.

Exercice du droit de souscription

Les droits de souscription seront portés en compte par l'entremise de la banque dépositaire pour les investisseurs. Chaque part actuelle donne droit à un droit de souscription. L'exercice du droit de souscription devra se faire selon les instructions de la banque dépositaire.

Les droits de souscription non exercés pendant le délai de souscription deviennent sans valeur et sans compensation.

Négoce du droit de souscription

Un négoce officiel du droit de souscription a lieu du 31 octobre 2016 jusqu'au 9 novembre 2016 auprès de la SIX Swiss Exchange.

La valeur à laquelle est négocié le droit de souscription auprès de la SIX Swiss Exchange dépend des variations de l'offre et de la demande. Il n'y a aucune garantie que durant cette période un marché actif et dynamique se développe pour les droits de souscription. Le maintien du cours du droit de souscription ne peut être garanti.

Libération

18 novembre 2016

Cotation / Négoce des parts

La cotation de toutes les parts devant être nouvellement émises selon le standard pour les placements collectifs de capitaux de la SIX Swiss Exchange a été demandée et accordée au 18 novembre 2016. Les parts actuelles sont cotées selon le standard pour les placements collectifs de capitaux de la SIX Swiss Exchange. Le négoce s'effectue en francs suisses (CHF).

Le nombre exact des nouvelles parts à émettre et le nombre exact des parts à coter seront (i) annoncés par la direction du fonds après l'expiration du délai de souscription et (ii) publiés dans l'avenant au Prospectus.

Titrisation / Détenion

Les nouvelles parts ne sont pas émises sous forme de titres, mais comptabilisées. L'investisseur n'est pas en droit d'exiger la délivrance d'un certificat libellé au porteur ou au nom du détenteur.

Livraison

Les parts peuvent être livrées par SIX SIS AG.

Jouissance

Les nouvelles parts donnent le droit de participer aux résultats du fonds immobilier dès le 1^{er} juillet 2016 pour le reste de l'exercice 2016.

Affectation du produit de l'émission

Le produit de l'émission sera investi dans des valeurs immobilières pour développer le portefeuille du fonds conformément à la politique d'investissement du fonds.

Risques

Pour une description détaillée des risques, veuillez-vous reporter au Prospectus.

Restrictions de vente

Notamment aux Etats-Unis d'Amérique. Pour de plus amples informations et restrictions, veuillez-vous reporter au Prospectus.

Credit Suisse Real Estate Fund Green Property	Numéro de valeur	ISIN	Symbole ticker
Part	10 077 844	CH001 077 844 5	GREEN
Droit de souscription	34 063 730	CH034 063 730 2	GREEN1

Date: 31 octobre 2016

Direction du fonds: Credit Suisse Funds AG, Zurich

Banque dépositaire: Credit Suisse AG, Zurich